

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La parole est au député de Hamilton-Wentworth...

M. Gibson: Monsieur l'Orateur, j'ai participé au débat cet après-midi et mon seul regret c'est que l'opposition était représentée en cette enceinte par un seul député conservateur.

M. Bell: Pouvez-vous nous le reprocher?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Une fois encore il s'agit d'une question litigieuse qui pourrait donner lieu à un long débat, si nous ne cessions les interventions de ce genre. Je demanderais donc au député de Gander-Twillingate de poursuivre ses observations.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, cet après-midi, nombre de députés se trouvaient derrière le rideau au cours de l'interruption de dix minutes qui s'est produite, et je tiens à souligner que nous avons eu plusieurs interruptions au cours du débat. Qu'on me permette de traiter de certains aspects de la mesure.

Il va sans dire, je crois, et sans présumer un manque de connaissance chez qui que ce soit, que le Canadien moyen mettrait des années à comprendre certains aspects du projet de loi à l'étude. Même certains des spécialistes les plus chevronnés de la fiscalité avouent que ses effets véritables ne se feront peut-être pas sentir avant plusieurs années, peut-être même pas avant une dizaine d'années.

Je voudrais formuler quelques remarques sur un aspect du projet de loi, soit ses répercussions sur les contribuables à faible revenu. Comme le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'a déclaré cet après-midi, on nous a presque forcés d'adopter une attitude positive à l'égard de ce projet de loi du fait que certains contribuables à faible revenu bénéficieraient d'un allègement ou d'une sorte de diminution d'impôt parce que, dans ce volumineux projet de loi, il se trouve un élément favorable que nous appuyons tous, même si certains d'entre nous voulaient aller plus loin et proposer une plus forte augmentation des exemptions de base proposées dans le cas des contribuables à faible revenu.

Au cours des trois dernières années, on aurait pu présenter un amendement tout simple à l'égard d'exemptions de ce genre. Je sais que je n'atteint pas l'expert en fiscalité de Calgary, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney), car il n'a pas d'oreilles pour entendre les Canadiens moyens, mais je répéterai qu'à tout moment, au cours des trois dernières années, nous aurions pu adopter un amendement mineur à la Chambre pour soulager les économiquement faibles du Canada, au lieu de siéger pendant trois ans pour intégrer l'amendement dans cette mesure volumineuse. D'ici l'entrée en vigueur de la mesure, sans perdre de vue que les propositions ont été remaniées sur les conseils de l'opposition officielle et d'autres Canadiens, j'estime que certains des avantages envisagés sinon tous auront été grignotés par l'inflation dont les effets, sur une période de trois ans, ont atteint globalement un taux de 15 à 16 p. 100.

J'aborderai maintenant la question du Canadien à revenu moyen. Qui est cet individu dans notre pays? Certains Canadiens à revenu moyen exercent des professions libérales; d'autres ont des connaissances techniques,

et d'autres encore exploitent de petites entreprises non constituées en sociétés. Sans avoir vu de statistiques à cet égard, je suppose qu'il y a des dizaines de milliers de Canadiens à revenu moyen et de petits entrepreneurs dans tout le Canada qui ne sont pas en mesure de bénéficier des avantages offerts en vertu de la mesure relative aux petites entreprises constituées en société. Devant les propositions actuelles relatives à l'impôt sur le revenu, nous avons vu des Canadiens à revenu moyen déclarer qu'autant vaut renoncer. Les petits entrepreneurs ne voient plus aucun avantage à participer plus activement à l'économie canadienne. Une apathie formidable s'est glissée dans l'attitude du Canadien à revenu moyen. Le terme «stimulant» qui se glisse dans le vocabulaire de tout le monde ces temps-ci, est peut-être celui qu'il convient d'opposer aux mesures à l'étude.

● (8.30 p.m.)

Je ne me prononcerai pas là-dessus, mais je suis certain que des gens se demandent si les propositions fiscales encourageront les Canadiens à placer leur argent dans leur propre pays. La hausse d'impôts va faire réfléchir les Canadiens qui essaient de placer de l'argent dans un secteur ou l'autre de l'économie. Je ne parle pas de ceux qui placent des millions de dollars, mais du petit épargnant moyen qui dispose de 5,000 ou 6,000 dollars. Je ne peux pas prédire quelles seront les répercussions des mesures sur les investissements au Canada alors que nous supplions les Canadiens d'investir dans leur propre économie.

Beaucoup de gens croient que la DISC proposée par le gouvernement américain aura force de loi. Lorsqu'on ajoute à cela la surtaxe de 10 p. 100, qui a nui aux industries extractive et secondaire la mesure globale dont nous sommes saisis devient superflue. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le député de Duvernay (M. Kierans) a traité d'une foule de choses que notre parti avait déjà signalées. Dans la formule globale à l'étude, je ne vois rien qui ressemble à la direction que nous recherchons en ce qui concerne les industries extractives.

Un peu plus tard, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Peddle) va confirmer que nous expédions des millions de tonnes de minerai de fer du Labrador au marché américain pour être transformé. Une grue géante et une demi-douzaine d'hommes suffiraient à nous permettre d'expédier des matières brutes de ressources non renouvelables d'une valeur de plusieurs millions de dollars. On peut voir que le bill offre peu d'encouragements à l'industrie du papier ou à celle de la pêche ou à toute autre industrie d'extraction des ressources non renouvelables ou renouvelables. J'ignore si c'est parce que le gouvernement n'a pas jugé bon de s'occuper du problème, mais il n'est guère question de nos industries extractives dans cette mesure fiscale.

Je n'ai pas l'intention de perdre 40 minutes en généralités, monsieur l'Orateur. J'ai cependant quelques propositions ni très complexes ni très savantes, que l'on pourrait examiner. Je tiens à signaler un détail peu propre à stimuler l'intérêt de beaucoup de vis-à-vis, c'est l'impôt qui s'appliquera désormais aux bourses d'études et d'entretien. A l'heure actuelle, le jeune Canadien, surtout à l'échelon post-universitaire, qui reçoit une bourse d'études de \$4,000 ou \$5,000, sera sujet à l'impôt sur le revenu à l'exception de \$500.